

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CONSEIL EN INFORMATIQUE																											
Nature de l'activité (1)		96 Adhérents														Code activité pour les praticiens médicaux															
N° SIRET																si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS											
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »										AL								
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	☒	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA										AT														
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	☒	Année d'adhésion									Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR												
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)														DA																	
2																															
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)														AA	97 374	100,10 %													
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)														AB															
	3	À déduire	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)														(3)	AC	93	0,10 %											
	4	Montant net des recettes														AD	97 281	100,00 %													
	5	Produits financiers (4)														AE	11	0,01 %													
	6	Gains divers (5)														AF	310	0,32 %													
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)														AG	97 603	100,33 %													
3																															
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)														BA	1 494	1,54 %													
	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)														BB	3 300	3,39 %												
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)														BC	776	0,80 %												
	11	Impôts et taxes (8)	Taxe sur la valeur ajoutée														BD	216	0,22 %												
	12		Contribution économique territoriale														JY	403	0,41 %												
	13		Autres impôts														BS	893	0,92 %												
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible														BV	4 071	4,18 %												
	15	Loyer et charges locatives														BF	2 082	2,14 %													
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)												BW		BG	419	0,43 %													
	17	Entretien et réparations													346	0,36 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs														
	18	Personnel intérimaire													50	0,05 %															
	19	Petit outillage (11)													729	0,75 %															
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité													277	0,28 %															
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)													1 181	1,21 %															
	22	Primes d'assurances													436	0,45 %	Total : Transport et déplacements														
	23	Frais de véhicules (12)													4 281	4,40 %															
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ☐ ...																													
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...													2 952	3,03 %															
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires										BT	15 095				BK	16 925	17,40 %											
			dont cotisations facultatives Madelin										BZ	1 691							dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	139								
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès													1 094	1,12 %	Total : Frais divers de gestion														
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone													1 114	1,15 %															
	28	Frais d'actes et de contentieux													17	0,02 %															
	29	Cotisations syndicales et professionnelles												BY	115	0,12 %															
30	Autres frais divers de gestion													1 044	1,07 %																
31	Frais financiers (14)														BN	102	0,10 %														
32	Pertes diverses (15)														BP	817	0,84 %														
33	TOTAL (lignes 8 à 32)														BR	45 139	46,40 %														

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **CONSEIL EN INFORMATIQUE**

N° SIRET 96 Adhérents

D É T E R M I N A T I O N D U R É S U L T A T	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	52 464	53,93 %	
		35	Plus-values à court terme (16)						CB	45	0,05 %	
		36	Divers à réintégrer (17)						CC	2 666	2,74 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE	55 175	56,72 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF			
		40	Frais d'établissement (19)						CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)						CH	775	0,80 %	
		42	Moins-value à court terme						CK	26	0,03 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL	226	0,23 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT					
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO					
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
		44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	1 027	1,06 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	54 148	55,66 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX	15 948			
Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY	1 239					
dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :						CZ						
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véломoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)			
Modèle(s)	(2)				Type de carburant (3)							
	T		X			14 728						
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B		